



LIVRET D'ACCUEIL DU CANDIDAT

Présentation :

Anamorphose-conseil a été créé en 2010, c'est un cabinet spécialisé en Bilan de compétences et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les locaux d'Anamorphose conseil se situe au 19 Rue Lansade 33110 Le Bouscat (centre ville)
Stationnement gratuit dans la rue / Tram D : arrêt mairie du Bouscat

Accueil, sur rendez vous, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h00

Contact : Bénédicte BEAUFFIGEAU – 06.22.67.49.37

mail : bbeauffigeau@anamorphose-conseil.com

Afin que nos formations soient accessibles à tous, nous invitons les personnes qui ont besoin d'aménagements à nous contacter.

La salle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite

Les prestations proposées :

- Bilan de compétences
- Validation des acquis de l'expérience :

Vous vous êtes inscrit.e à la formation suivante :

- Intitulé : Accompagnement à la VAE

Votre programme :

Vous a été envoyé suite à votre entretien d'accueil

La signature de la convention/contrat ou l'inscription sur EDOF :

doit être réalisée avant le début de l'accompagnement. Un délai de rétractation de dix jours est prévu à partir de la date de signature.

Les règles déontologiques :

Caractère volontaire :

Une première rencontre vous permet de choisir librement votre accompagnateur VAE. Votre consultante vous présente les moyens matériels et humains qu'il compte employer au regard des dispositions relatives au code du travail. Nul ne peut vous imposer de suivre une VAE, elle n'est possible **qu'avec votre consentement**

Neutralité :

La consultante est un tiers bienveillant : elle écoute, aide à formuler, elle ne juge pas. La consultante doit rester objective, afin d'accompagner l'émergence d'un projet.

Confidentialité :

Les informations demandées au bénéficiaire de la VAE doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi.

Le livret est la propriété du candidat

L'accompagnatrice et le.a candidat.e s'engagent à respecter les termes de la charte d'accompagnement ci -après

La charte d'accompagnement VAE

Le candidat doit être **volontaire** quant à sa démarche de VAE

L'accompagnatrice est soumise à la **confidentialité** des propos lors des entretiens

Le.a candidat.e a l'autonomie de parole, l'accompagnatrice reste **neutre**, elle écoute, aide à formuler, elle ne juge pas.

Le livret est la propriété du/de la candidat.e

ce que l'accompagnement n'est pas :

- L'accompagnatrice ne rédige pas à la place du candidat
- L'accompagnatrice est soumise à une obligation de moyen et non pas de résultat : seul le jury est décisionnaire.

L'accompagnement VAE consiste, par des entretiens individuels avec une référente unique, en une aide méthodologique pour :

- L'appropriation du référentiel métier
- Expliquer la structuration du dossier de validation
- Faire le retour sur parcours pour identifier les activités les plus pertinentes, au regard du référentiel de la certification visée.
- Analyser et expliciter les expériences en lien avec le référentiel, pour formaliser son expérience et ses compétences.
- Aider le candidat à expliciter le travail réel et non le travail prescrit, à prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences et à structurer et organiser sa pensée.
- Préparer l'oral avec le jury et faire une simulation par des questions posées à partir du livret du/de la candidat.e
- Faire un rendez-vous post jury pour faire un point sur votre VAE

Pour les diplômes jeunesse et sport, le candidat est accompagné pour expliciter son expérience pour **deux ou trois activités, conformément aux instructions de la DRJSCS**. Les autres activités seront développées par le candidat grâce à sa compréhension de la méthodologie, acquise lors de son accompagnement.